



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ

Bureau de la réglementation et des  
élections

**ARRETE**  
**instituant les bureaux de vote du**  
**département des Ardennes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020**  
**au 31 décembre 2020**

Le préfet des Ardennes  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral et notamment ses articles L.17, L.254, L.255, L.255-1 et R.40 ;  
Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°2018/529 du 14 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Christophe HERIARD, secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;  
Vu les demandes de modifications de lieux de vote présentées par les mairies en vue d'assurer le bon fonctionnement des prochaines élections ;  
Considérant qu'il convient de faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit de vote ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, les communes du département des Ardennes sont dotées d'un bureau de vote et le siège en est la mairie.

**Article 2** : - Par dérogation aux dispositions de l'article 1er du présent arrêté, le bureau de vote est institué dans un local différent de la mairie dans les communes suivantes :

**Arrondissement de CHARLEVILLE-MEZIERES**

- ARREUX : salle de classe, bâtiment mairie-école ou salle polyvalente
- ANTHENY : ancienne salle de classe, bâtiment mairie
- AOUSTE : salle polyvalente
- AUBIGNY-LES-POTHEES : salle de motricité de l'école maternelle
- AUGÉ : nouvelle salle polyvalente
- BLANCHEFOSSE et BAY : ancienne école de Bay
- BOULZICOURT : bâtiment mairie-école
- BELVAL : salle du conseil ou salle de classe dans le bâtiment mairie-école
- CERNION : salle des fêtes, lieu-dit « La Croix »
- CHAGNY : salle polyvalente
- CHAMPIGNEUL/VENCE : salle polyvalente , 1 route de Guignicourt
- CHILLY : ancienne salle de classe, bâtiment mairie
- DAMOUZY : salle communale
- DEVILLE : salle d'activités, place de la Gare

- DOMMERY : salle polyvalente
- ETEIGNIERES : salle de la mairie, 20 Grande Rue
- ETREPIGNY : ancienne salle de classe - rez-de-chaussée de la mairie-école
- EVIGNY : salle de réunion, rez-de-chaussée du bâtiment communal
- FAGNON : foyer associatif « Pol Lambert » -
- FEPIN : un seul scrutin, bâtiment mairie-école, deux scrutins, ancienne école des Petits
- FLAIGNES-HAVYS : salle de classe, au rez-de-chaussée du bâtiment mairie
- FLIGNY : salle polyvalente
- LA FRANCHEVILLE : salle des Fêtes, 5 rue d'Evigny
- GESPUNSART : salle des fêtes, rue de la Gare
- GUE d'HOSSUS : salle des fêtes
- HAM/MEUSE : bâtiment mairie-école
- HANNAPPES : salle des fêtes contiguë à la mairie
- HARGNIES : salle des sports du bâtiment « Le Château » place Launet
- HAYBES : Foyer Civil
- LA HORGNE : salle polyvalente au rez-de-chaussée du bâtiment mairie
- JOIGNY/MEUSE : salle place Fuzellier, bâtiment mairie
- JANDUN : salle polyvalente, en cas d'empêchement école contiguë
- LAIFOUR : salle du Lavoir, rue de la Gare
- LAUNOIS/VENCE : salle de classe, bâtiment mairie-école
- LAVAL-MORENCY : salle d'activités de la commune
- LIART : salle sous la mairie
- LOGNY-BOGNY : ancienne salle de l'école primaire
- LUMES : salle du Conseil en mairie, ou salle des fêtes (rue de l'Église) si besoin
- MARBY : salle communale, bâtiment mairie-école
- MAUBERT-FONTAINE : salle du Mille Club, rue devant la ville
- MAZERNY : rez-de-chaussée bâtiment communal
- LES MAZURES : salle des fêtes
- MONTCY-NOTRE-DAME : salle polyvalente
- MONDIGNY : salle polyvalente
- MONTIGNY-SUR-MEUSE : rez-de-chaussée de la salle communale
- NOUVION-SUR-MEUSE : salle des fêtes, place Albert Villemaux
- NEUFMAISON : salle de réunions
- NEUVILLE LEZ BEAULIEU : salle du conseil municipal 7, rue de la Courcinette
- NEUVILLE-les-THIS : école de NEUVILLE-les-THIS
- PRIX-les-MEZIERES : espace Bernard Lallemand, rue des Ecolières
- REGNIOWEZ : salle des fêtes
- RENWEZ : salle d'Évolution, salle des sports, rue du Puits
- RIMOIGNE : école maternelle Henri Biston
- RUMIGNY : foyer de la salle polyvalente
- SAINT-MARCEAU : salle de classe, bâtiment mairie-école
- ST-PIERRE/VENCE : ancienne salle de classe, bâtiment mairie-école
- SAPOGNE-FEUCHERES : salle polyvalente, Grande Rue
- SEVIGNY-la-FORET : bâtiment communal de la mairie : « salle des mariages »
- SIGNY-l'ABBAYE : salle polyvalente
- TAILLETTE : bâtiment mairie-école
- TARZY : salle polyvalente
- THIN-LE-MOUTIER: salle polyvalente
- THIS: maison commune
- VAUX-VILLAINNE : salle François Thomas, place de Vaux
- VIREUX-MOLHAIN : école primaire – 82, avenue Roger Posty
- VIREUX-WALLERAND : salle des fêtes
- VRIGNE-MEUSE : un seul scrutin , mairie - deux scrutins, mairie-école

## **Arrondissement de RETHEL**

- ACY-ROMANCE : salle polyvalente , rue des Lavandières
- AVAUX : ancienne salle de classe, située à l'angle de la rue Saint Denis
- BARBY : salle des fêtes
- BERTONCOURT : salle polyvalente, rue de la Croisette
- BRIENNE/AISNE : salle polyvalente
- CHÂTEAU-PORCIEN : salle Nicolas Wilbaut
- LE CHATELET-SUR-RETOURNE : ancienne garderie contiguë à la Mairie
- DRAIZE : bâtiment mairie-école
- ECLY : salle des fêtes
- GOMONT : mairie pour un scrutin unique ou salle des fêtes en cas de scrutins multiples
- GRANDCHAMP : salle communale
- HAUTEVILLE : ancienne salle de classe
- HERPY-L'ARLESIENNE : salle communale Frédéric Mistral
- HOUDILCOURT : salle polyvalente de la Mairie-école
- JUNIVILLE : groupe Saint-Exupéry, avenue des Écoles
- LUCQUY : salle des Fêtes
- MONTMEILLANT : salle polyvalente
- MONT-LAURENT : salle polyvalente
- NEUFLIZE : anciennes écoles - rue J.A. Poupart
- LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY : salle de l'ancienne école
- NEUVIZY : bâtiment mairie-école
- NANTEUIL-SUR-AISNE : salle polyvalente derrière la mairie
- NOVION-PORCIEN : salle socio-éducative, rue du Stade
- NOVY-CHEVRIERES : foyer pour tous
- POILCOURT- SYDNEY : ancienne salle de classe
- LA ROMAGNE : ancienne salle de classe
- RENNEVILLE : salle multiservice à la Mairie
- ROIZY : salle des fêtes
- SAULT-LES-RETHEL : salle polyvalente
- SERAINCOURT : classe enfantine, rez-de-chaussée de la mairie-école
- SEUIL : salle polyvalente-mairie
- SORBON : bâtiment mairie-école
- TAGNON : foyer rural, place Tellier Goffart
- LE THOUR : salle des fêtes ou foyer des anciens en cas d'impossibilité
- VIEL-SAINT-REMY : salle polyvalente, 1 rue st Rémy
- WAGNON : salle polyvalente
- WIGNICOURT : salle polyvalente

## **Arrondissement de SEDAN**

- AMBLIMONT: foyer Saint Georges, 2 bis rue de l'Eglise
- ANGECOURT : groupe scolaire
- AUTRECOURT-et-POURRON : salle polyvalente Grand'Rue
- BALAN : salle municipale, rue Delorme
- BEAUMONT-en-ARGONNE : rez-de-chaussée de la salle « St-Luc » place de la mairie
- BIEVRES : salle communale
- BLAGNY : salle des fêtes René Vignol
- BREVILLY : préau couvert de l'école
- DOUZY : salle polyvalente place du 11 Novembre
- LES DEUX-VILLES : salle des fêtes, bâtiment mairie
- FLOING : Cosec
- LA FERTE/CHIERS : salle communale

- HARAUCOURT : salle des mariages, place de la mairie
- ILLY : école communale
- LINAY : salle maison pour tous
- MARGUT : salle de réception, place du monument
- MATTON-CLEMENCY : salle des fêtes, bâtiment mairie
- MESSINCOURT : salle du périscolaire dans le bâtiment de la mairie
- LE MONT-DIEU : domicile du maire, lieudit La Corrierie
- OSNES : salle du Foyer
- POURU-aux-BOIS : mairie ou salle polyvalente
- POURU-SAINT -REMY : Mille-Clubs
- RAUCOURT-et-FLABA : salle des fêtes
- REMILLY-AILLICOURT : mairie ou salle polyvalente
- RUBECOURT-ET-LAMECOURT : salle des fêtes
- SAINT-AIGNAN : salle polyvalente, 1 rue des Courtys
- SAINT-MENGES : salle des fêtes, place de la Liberté
- THELONNE : salle Paul Leclerc, rue du fond de Tanette
- VAUX-LES-MOUZON : salle communale

### **Arrondissement de VOUZIERS**

- ATTIGNY : salle des fêtes
- AUTHE : salle des fêtes, rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie
- BOURCQ : foyer pour tous, salle polyvalente
- BELVAL-BOIS-des-DAMES : mairie-école, ancienne salle de classe
- BRECY-BRIERES : rez-de-chaussée de la salle du 3ème Age
- CHATEL-CHEHERY : salle communale
- CHEVIERES : salle polyvalente
- CONDE-LES-AUTRY : salle des fêtes communale
- FALAISE : salle polyvalente attenante à la mairie
- JONVAL, salle polyvalente, 9 Grande Rue
- LES GRANDES-ARMOISES : école, bâtiment mairie-école
- LANDRES-ET-SAINT-GEORGES : salle polyvalente
- LANCON:salle de convivialité communale (centre du village)
- LIRY : salle polyvalente de la commune
- MARCQ : ancienne salle de classe
- MARQUIGNY : salle au rez-de-chaussée de l'ancienne école
- MOURON : ancienne salle de classe située au rez-de-chaussée, sous la mairie
- MONTHOIS : salle REMUAT
- NEUVILLE-DAY : salle de réunions attenante à la mairie
- LES PETITES-ARMOISES : nouvelle salle communale (attenante à la mairie)
- LA SABOTTERIE : ancienne salle de classe (bâtiment de la mairie)
- SAUVILLE : salle des fêtes
- SEMUY : salle polyvalente, 1 rue des Ecoles
- SAINT-JUVIN : rez-de-chaussée de la salle polyvalente
- SAINT-LOUP-TERRIER : salle de réunion (rez-de-chaussée), bâtiment mairie-école
- SOMMAUTHE : salle de classe
- SUGNY : salle de réunion, ancienne école
- TANNAY : salle des fêtes, rez-de-chaussée de la mairie ou salle du Conseil si besoin de chauffage
- THENORGUES : salle polyvalente
- TOGES : ancienne salle de classe, bâtiment mairie-école
- TOURTERON : salle polyvalente, Place de la Mairie
- VERPEL : salle du Foyer pour Tous (rez-de-chaussée de la Mairie)

**Article 3** : Deux ou plusieurs bureaux de vote sont institués dans les communes ci-après désignées :

**ASFELD** - 2 bureaux :

- **Bureau de vote n°1** : **mairie**, pour les électeurs de l'ancienne commune d'Asfeld,
- **Bureau de vote n°2** : **ancienne mairie de Juzancourt**, pour les électeurs de l'ancienne commune de Juzancourt.

**BAIRON ET SES ENVIRONS** – 3 bureaux

- **Bureau de vote n° 1** : **mairie de Le Chesne** pour les électeurs de Le Chesne
- **Bureau de vote n°2** : **mairie-annexe de Louvergnny** pour les électeurs de Louvergnny
- **Bureau de vote n°3** : **salle communale de la mairie annexe de Les Alleux** pour les électeurs de Les Alleux

**BAZEILLES** – 3 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : **salle d'infanterie de Marine**, place d'infanterie de Marine pour les électeurs de de Bazeilles-
- **Bureau de vote n°2** : **mairie-annexe de Rubécourt et Lamécourt** pour les électeurs de la commune déléguée de Rubécourt et Lamécourt
- **Bureau de vote n°3** : **mairie-annexe de Villers-Cernay** pour les électeurs de la commune déléguée de Villers-Cernay

**BELLEVILLE-et-CHATILLON-SUR-BAR** – 2 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : **mairie** pour les électeurs de Belleville-sur-Bar
- **Bureau de vote n°2** : **mairie-annexe de Chatillon-sur-Bar**, pour les électeurs de Chatillon-sur-Bar

**BOGNY-SUR-MEUSE** - 3 bureaux :

- **Bureau de vote n°1** : **salle des fêtes de Braux**, pour les électeurs du quartier de Braux,
- **Bureau de vote n°2** : **salle des 4 Fils Aymon 13 rue Maurice Louis**, pour les électeurs des quartiers de Château-Régnauld-Bogny, et de Bogny.
- **Bureau de vote n°3** : **salle des fêtes de Levrezy**, pour les électeurs du quartier de Levrezy.

**CARIGNAN** - 2 bureaux

**Bureau de vote n°1** : **mairie, salle des mariages, 1 place du Dr Gairal**,

- pour les électeurs domiciliés rues des Jardins, Hablot, des Ecoles, d'Orval, des Remparts, place du Monument, place du Dr Gairal, rues de l'Hôpital, de l'Eglise, Maria Visseaux, promenade des Remparts, rues J. Turquais, du parc, avenue de la Gare, quai de la Gare, rue Jambon, avenue de Blagny, rues de la Jonclière, des Longues Roies, de la Croisette, du Trou des Gilles, du Mont Tilleul, de Froide Fontaine, du Champ Raymond, Georges Rennesson, du Comté de Chiny, Vauban, de la Batterie, de la Fontaine, du Chemin de fer, ruelle des Prêtres, rues du Château, du Faubourg, Henri Dunant, chemin des Fossés, route de Mouzon, Hôtel de Ville, place Rouget de Lisle, rue du Dr Bendrihem, porte d'Orval, ferme de Way, ferme de Maugré, place de l'Hôpital, route de Matton et rue de Weinsberg.

**Bureau de vote n°2** : **salle polyvalente, 27 bis rue de la pièce au Roi**,

- pour les électeurs domiciliés rues de la Liberté, du May Lambert, de la Maison Ardennaise, J.B. Clément, Kennedy, H. Taine, de Saint-Germain-en-Laye, A. Rimbaud, Méhul, de la Paix, place de la République, rues de Melle, de Saint-Jean-de-Monts, du Bois Lairé, des Rustiques, Laurent, de la Fontaine aux chênes, du Loup, Jeanne Mélin, Beimoncet, de Malakoff, route d'Osnes, rue de Mon Idée, hameau de Wé, lieudit la Tréfilerie, rue de la Foulurie, chemin de Tétaigne, avenue du Général de Gaulle, rue de la Pièce du Roi.

**CHARLEVILLE-MEZIERES - 34 Bureaux**

<b>Bureau de vote n° 1 – Salle de Nevers - rue de Flandre</b>		
<b>Circonscription législative n° 2 Canton n° 6 (Charleville-Mézières 3)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Bérégovoy (Rue Pierre)	du n°2 au n°9998	
Bourbon (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Boutet (Avenue Charles)		du n°1 au n°49
Carré (Rue Irénée)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
De Sévigné (Rue Madame)	du n° 2 au n°12	du n°1 au n°17
Dhôtel (Rue André)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Dubois-Crancé (Rue)	du n°2 au n°14	du n°1 au n°15
Ducale (Place)		du n°1 au n°13
Flandre (Rue de)		du n°1 au n°9999
Gervaise (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Longueville (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Macé (Rue Jean)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mantoue (Rue de)		du n°1 au n°9999
Mas (Esplanade Roger)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mayer (Rue Daniel)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Michelet (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mitterrand (Avenue François)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Montjoly (Rue de)	du n°2 au n°50	du n°1 au n°45 bis
Nevers (Place de)		du n°1 au n°9999
Pépinières (Rue des)	du n°2 au n°24	
République (Rue de la)	du n°2 au n°9998	
Rousseau (Rue Jean-Jacques)		du n°1 au n°63
Théâtre (Place du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Théâtre (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Vaudidon (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 2 – salle Dubois Crancé - 26 rue Dubois Crancé</b>		
<b>Circonscription législative n° 1 Canton n° 6 (Charleville-Mézières 3)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Croison (Impasse Louis-Gabriel)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Croison (Rue Louis-Gabriel)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Damas (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
De Gaulle (Avenue Charles)	du n°2 au n°126	du n°1 au n°9999
De Sévigné (Rue Madame)	du n°14 au n°9998	du n°19 au n°9999
Dubois-Crancé (Rue)	du n°16 au n°9998	du n°17 au n°9999
Gambetta (Boulevard)	du n°2 au n°68	du n°1 au n°93
Industrie (Avenue de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Jouvet (Rue Louis)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Montjoly (Rue de)	du n°52 au n°9998	du n°47 au n°9999
Payer-Guillemain (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Prairie (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°11
Renier (Rue Léon)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Rousseau (Rue Jean-Jacques)		du n°67 au n°9999
Tivoli (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Villé (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 3 – Bourse du Travail – rue de Gonzague</b> <b>Circonscription législative n° 2 Canton n° 6 (Charleville-Mézières 3)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Baron-Quinart (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Boutet (Avenue Charles)	du n°2 au n°4	
Cardot (Rue Jules)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Clément (Rue Jean-Baptiste)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Condé (Place)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Condé (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Daga (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Droits de l'Homme (Place des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Ducale (Place)	du n°2 au n°26	
Euskirchen (Rue d')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Flandre (Rue de)	du n°2 au n°9998	
Fournier (Rue du Commandant)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Gailly (Avenue Gustave)	du n°2 au n°9998	
Gonzague (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mantoue (Rue de)	du n°2 au n°9998	
Moulin (Rue du)		du n°1 au n°9999
Neuve du Moulinet (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Nevers (Place de)	du n°2 au n°9998	
Nevers (Ruelle de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Noël (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Orme (Rue de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Rethelois (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Rimbaud (Quai Arthur)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 4 – École maternelle Castrice – 11 rue de Castrice</b> <b>Circonscription législative n° 1 Canton n° 6 (Charleville-Mézières 3)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Aiglemont (Route d')	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Barrage (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bois en Val (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Castrice (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Champeaux (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Chanzy (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Chaulette (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Clémenceau (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Croix (Chemin de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Curie (Rue Madame)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Deux Ponts (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Deville (Parc)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Foch (Rue du Maréchal)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Jardins (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Meuse (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Montcy-Notre-Dame (Avenue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Montcy-Saint-Pierre (Place de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Moulin Godart (Chemin du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Noires Terres (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Paquis (Rue des)	du n°0 au n°78	du n°1 au n°69
Pêcheurs (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Poste (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Saint-Aubin (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Saint-Laurent (Route de)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 5 – salle de l'Espérance – rue de Gymnase</b>		
<b>Circonscription législative n° 1 Canton n° 6 (Charleville-Mézières 3)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Abattoir (Rue de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Abreuvoir (Rue de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Alexandre (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Aubilly (Rue d')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Charcot (Quai Jean)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Cousin (Rue Victoire)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Delahaut (Rue Charles)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Delvincourt (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Ducale (Place)	du n°28 au n°9998	
Église (Place de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Église (Rue de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Félix (Place Jacques)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Forest (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Forges Saint-Charles (Rue des)	pas de n° pair	du n°1 au n°75
Fraison (Rue Louis)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Gravière (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Gymnase (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Hôpital (Rue de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Jacquemart-Templeux (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Melin (Ruelle)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Moulin (Rue du)	du n°2 au n°9998	
Petit Bois (Avenue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Petit Bois (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Taine (Rue Hippolyte)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Tanton-Bechefer (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Warquier (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 6 – École maternelle Joliot Curie- Place Joliot Curie</b>		
<b>Circonscription législative n° 2 Canton n° 5(Charleville-Mézières 2)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Albert-Poulain (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Albert-Poulain prolongée (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Baudelaire (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Berlioz (Rue Hector)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bizet (Rue Georges)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Blériot (Rue Louis)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Chaîneaux (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Chopin (Rue Frédéric)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Etion (Rue d')	du n°2 au n°28	
Franck (Rue César)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Harar (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°13
Hessel (Rue Stéphane)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Iida (Rue de)	du n°2 au n°4	
Jeanne d'Arc (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Joliot-Curie (Place)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Massenet (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Merisiers (Hameau des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mermoz (Rue Jean)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Monod (Rue Théodore)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Monseigneur Bihery (Place)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Monthermé (Rue de)		du n°1 au n°9999
Pelletan (Rue Camille)	du n°62 au n°9998	
Pins (Allée des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Premier Chaîneau (Chemin du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

Sand (Rue George)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Sorbon (Rue Robert)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Thomas (Rue Albert)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 7 – Gymnase du lycée Bazin N°1, 145 avenue Charles de Gaulle Circonscription législative n° 1 Canton n° 6 (Charleville-Mézières 3)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Amiral Fortant (Rue de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Baulmont (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Boutet (Avenue Charles)	du n°124 au n°9998	du n°51 au n°9999
Château d'Eau (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Cochelet (Rue Barthélémy)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Croisy (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
De Coubertin (Rue Pierre)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
De Gaulle (Avenue Charles)	du n°128 au n°194	
Gambetta (Boulevard)	du n°70 au n°9998	Du n°95 au n°9999
Lagrange (Rue Louis)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Lainel (Rue Aristide)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Lamartine (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Libreville (Rue de)	du n°2 au n°9998	
Pépinières (Rue des)	du n°24bis au n°9998	du n°13 au n°9999
Renaudin (Rue Henri)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Rousseau (Rue Jean-Jacques)	du n°2 au n°9998	
Vangilven (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 8 – École primaire Jules Vernes – rue Jules Vernes Circonscription législative n° 2 Canton n° 6 (Charleville-Mézières 3)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Baudson (Rue Emile)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Blanc (Rue Louis)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Boucher de Perthes (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bouin (Rue du Professeur André-Paul)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bourguignon (Rue Jean)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Boutet (Avenue Charles)	du n°6 au n°122	
Bozzi (Place Jacques)		le n°1
Comte (Rue Auguste)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Docteur Emile Baudoin (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Etion (Rue d')		du n°1 au n°57
Follain (Rue Jean)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Fond de Santé (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Gailly (Avenue Gustave)		du n°1 au n°9999
Ledru-Rollin (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Moreaux (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pelletan (Rue Camille)	du n°2 au n°60	
Schuman (Rue Robert)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Terff (Rue Henry)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Verne (Rue Jules)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 9 – École maternelle Kennedy – rue du Président Kennedy Circonscription législative n° 1 Canton n° 6 (Charleville-Mézières 3)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Arquebuse (Rue de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bérégovoy (Rue Pierre)		du n°1 au n°9999
Briand (Cours Aristide)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Churchill (Place Winston)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Clèves (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Corneau (Avenue Georges)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

Couvelet (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Daux (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Ducale (Place)		du n°17 au n°43
Épargne (Rue de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Forest (Avenue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Forges Saint-Charles (Rue des)		du n°77 au n°9999
Gare (Place de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Gillet (Rue Pierre)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Jaurès (Avenue Jean)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Kennedy (Rue du Président)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Leclerc (Avenue du Maréchal)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Métézeau (Rue Clément)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Musée (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Paix (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Polyclinique (Allée de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
République (Rue de la)		du n°1 au n°9999
Rossat (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Voyageurs (Avenue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 10 – École maternelle Calmette – rue du Docteur Calmette</b>		
<b>Circonscription législative n° 2 Canton n° 5 (Charleville-Mézières 2)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Belgique (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Daumal (Rue René)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
De La Fontaine (Rue Jean)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Debussy (Rue Claude)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Docteur Calmette (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Dunant (Place Henri)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Etion (Rue d')	du n°30 au n°74	du n°59 au n°131
Europe (Rue de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Hollande (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Lapparent (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Libreville (Impasse de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Lille (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Luxembourg (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Lyautey (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Metz (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mozart (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Nancy (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Nations Unies (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Nivelet (Rue Emile)	du n°2 au n°58	du n°1 au n°33
Paix Sociale (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pelletan (Rue Camille)		du n°1 au n°9999
Ravel (Rue Maurice)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Reims (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Rivet (Rue du Professeur)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Strasbourg (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Verdun (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 11 – gymnase Rouget de Lisle – 5 rue Rouget de Lisle</b>		
<b>Circonscription législative n° 2 Canton n° 5(Charleville-Mézières 2)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Bélaïr (Petite Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Corvisart (Rue Nicolas)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Folie (Chemin de la)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Harar (Rue de)		du n°15 au n°9999

Kinable (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mabillon (Rue Jean)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Méhul (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Meillier-Fontaine (Impasse de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Meillier-Fontaine (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Meyrac (Rue Albert)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Monthermé (Rue de)	du n°2 au n°128	
Nouzonville (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°95 C et du n°101 au n°9999
Piette (Rue Edouard)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Rouget de Lisle (Rue)	du n°16 au n°18bis	le n°5
Saint-Mont (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Sous les Roches (Chemin)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Verlaine (Rue Paul)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Waridon (Chemin du)		

<b>Bureau de vote n° 12 – École d'Etion- 2 place d'Etion</b>		
<b>Circonscription législative n° 2 Canton n° 5 (Charleville-Mézières 2)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Allendé (Rue Salvador)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Artois (Rue d')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Avenir (Rue de l')	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bout de la Grandrue (Chemin du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Braibant (Rue Charles)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bruneau (Rue Charles)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Calvaire (Rue du)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Chenevières (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Colchiques (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Curé Meslier (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Damouzy (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
De Vinci (Rue Léonard)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Douaire (Ruelle du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Etion (Place d')	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Etion (Rue d')	du n°76 au n°9998	du n°133 au n°9999
Famiemont (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Fontaine Saint-Martin (Chemin de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Fontaine Saint-Martin (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Grand Rulut (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Herbière (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Lavandières (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Nivelet (Rue Emile)	du n°60 au n°9998	du n°35 au n°9999
Pagnol (Rue Marcel)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Paquis (Place du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Petit Rulut (Chemin du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Peupliers (Chemin des)	du n°2 au n°9998	
Picardie (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Plateau (Rue Pierre)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Reine des Prés (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Rostand (Rue Jean)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Saint-Eloi (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Trèfles Blancs (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Val d'Etion (Rue du)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Vieux Prés (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 13 – École primaire Henri Thomas – 2 rue Henri Thomas</b> <b>Circonscription législative n° 1 Canton n° 6 (Charleville-Mézières 3)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Armistice (Rue de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Belvédère (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Castors (Rue des)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Cérès (Parc)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Châlets (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Châtelet (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Chauffours (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Coispine (Rue Robert)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Deville (Rue Jean)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Ferry (Rue Jules)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Hortensias (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Lambert (Rue Roland)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Létrange (Rue Edouard)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mont-Olympe (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Paquis (Rue des)	du n°80 au n°9998	du n°71 au n°9999
Pontenières (Impasse des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Puits Romain (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Romains (Rue des)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Rosiers (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Thomas (Rue Henri)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Tilleuls (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Vignes (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 14 – Maison des Sports – boulevard Georges Poirier</b> <b>Circonscription législative n° 2 Canton n° 4 (Charleville-Mézières 1)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Alsace (Rue d')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Arches (Avenue d')	du n° 10 au n°48	du n°21 au n°63
Arches (Place d')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Colette (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Dülmen (Promenade de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Duvivier (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Gilbert (Rue Charles)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Hachette (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Laurent (Rue Paul)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Lorraine (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Nouvion (Rue du Général)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Perin (Rue Albert)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Poirier (Boulevard Georges)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Préfet Frain (Boulevard du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Roussel (Quai Henri)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Schoelcher (Rue Victor)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Teissier (Avenue du Général)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Voltaire (Rue)		du n°85 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 15 – École maternelle de la Citadelle – Allée de la Citadelle</b> <b>Circonscription législative n° 1 Canton n° 4 (Charleville-Mézières 1)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Citadelle (Allée de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Halage (Chemin de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Martyrs de la Résistance (Avenue des)		du n°1 au n°9999
Palais de Justice (Esplanade du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Porte de Bourgogne (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Sources (Place des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Sources (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 16 – École maternelle Bronnert – 21 bd Henry Bronnert</b> <b>Circonscription législative n° 2 Canton n° 4 (Charleville-Mézières 1)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Bastie (Rue Maryse)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bronnert (Boulevard Henri)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bruxelle (Rue Robert)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Docteur Guérin (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Manchester (Avenue de)	du n°60 au n°9998	du n°45 au n°9999
Manchester (Place de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pasteur (Avenue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Raulin (Rue Jules)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Ribot (Rue Alexandre)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Rogissart (Rue Jean)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Scaroni (Rue Fred)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Sylvain (Rue Madeleine)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Warcq (Rue de)	du n°38 au n°98	du n°61 au n°141
Warrenne (Promenade de la)	du n°2 au n°48	

<b>Bureau de vote n° 17 – École primaire Croizat – 88 rue Ambroise Croizat</b> <b>Circonscription législative n° 1 Canton n° 6 (Charleville-Mézières 3)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Ban de Mézières (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bannettes (Rue des)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Basch (Rue Victor)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Beaucourt (Rue Emile)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Berthaucourt (Rue de)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bois Mottin (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bourseul (Rue Charles)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Cité des Abeilles (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Clairons (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Croizat (Rue Ambroise)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Fontaine-aux-Bois (Chemin de)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Haut du Theux (Chemin du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Jardiniers (Ruelle des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mailfait (Rue Georges)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Massite (Chemin de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Massite (Place de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mazy (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mémorial (Chemin du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Monument (Chemin du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Moulin de Cierge (Chemin du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Nouvelle France (Chemin de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Patys (Impasse du)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Paul (Rue Marcel)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pergaud (Rue Louis)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Prairie (Ruelle de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

Tambours (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Theux (Place du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Theux (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Vaudois (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Vert (Chemin)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Vingt-Quatre Jallois (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Vivier Guyon (Chemin du)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 18 – Maison des associations de Mohon 5 rue Jean Moulin</b> <b>Circonscription législative n° 1 Canton n° 7 (Charleville-Mézières 4)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Bert (Rue Paul)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Didier (Rue Camille)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Égalité (Rue de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
France (Rue Anatole)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Hugo (Rue Victor)	du n°2 au n°56	du n°1 au n°71
Kléber (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Marché (Impasse du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Massé (Place Paul)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mohon (Place de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Monseigneur Loutil (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Moulin (Rue Jean)	du n°2 au n°8	du n°1 au n°17
Quatre Septembre (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Raguet (Rue Robert)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Renan (Rue Ernest)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Sedan (Chaussée de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Turenne (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 19 – École maternelle Dolet – rue Etienne Dolet</b> <b>Circonscription législative n° 1 Canton n° 7 (Charleville-Mézières 4)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Baudin (Impasse)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Baudin (Place)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Baudin (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Carnot (Avenue)	du n°2 au n°96	du n°1 au n°83bis
Carrouée (Impasse de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
De Préssensé (Rue Francis)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Dolet (Rue Etienne)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Ferrer (Rue Francisco)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Jacquemain (Rue Nestor)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Marceau (Place)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Marceau (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Moulin (Rue Jean)	du n°10 au n°9998	du n°19 au n°9999
Port (Rue du)	du n°2 au n°9998	
Président Vincent Auriol (Avenue du)	du n°2 au n°60	du n°1 au n°9999
Zola (Rue Emile)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 20 – Salle Gabriel Jably – rue Félicien Wauthélet</b> <b>Circonscription législative n° 1 Canton n° 7 (Charleville-Mézières 4)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Bois Fortant (Rue du)	du n°2 au n°82	du n°1 au n°111
Bourgeois (Avenue Léon)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bouvreuils (Rue des)	du n°2 au n°18	
Cambis (Rue Léon)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Caquot (Rue Albert)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Chardonnerets (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Curie (Rue Pierre)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

Faynot (Rue Emile)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Fioullien (Rue Bonaventure)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Fleurs (Allée des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Granges Moulues (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Guesde (Rue Jules)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Guilloteaux (Place Paul)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Hautes Chaussées (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Lobet (Rue Jules)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mésanges (Rue des)	du n°2 au n°6	du n°1 au n°9
Monts (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Muriot (Rue Georges)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Onze Novembre (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Perdrix (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pré au Chêne (Rue le)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Prévost (Hameau Eugène)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Prix (Route de)		du n°1 au n°9999
Sarrazin (Hameau Marguerite)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Sembat (Rue Marcel)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Stade (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Wacquez (Hameau Adolphe)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Wautelet (Rue Félicien)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 21 – École primaire Saint Julien – 21 bis place de Saint Julien Circonscription législative n° 2 Canton n° 4 (Charleville-Mézières 1)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Arquebusiers (Quai des)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bahut (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Basilique (Place de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Blum (Rue Léon)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bois d'Amour (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Clément-Bayard (Avenue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Comtes de Rethel (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Delahaye (Rue Ernest)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Docteur Roux (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Haie Forest (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Haillette (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Lapie (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Liégeois (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Manchester (Avenue de)	du n°2 au n°58	du n°1 au 43
Maraîchers (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mess (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Miquel (Place René)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Paquis des Boulets (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pré du Sart (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pré du Sart (Ruelle du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Presbytère (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Protin (Rue Olivier)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Remparts (Promenade des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Saint-Julien (Avenue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Saint-Julien (Place de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Sorille (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Tirman (Avenue Louis)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Tour du Roy (Quai de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Warcq (Rue de)	du n°2 au n°36	du n°1 au n°59
Warenne (Promenade de la)		du n°1 au n°3

<b>Bureau de vote n° 22 - Ancienne école maternelle Béthune – 12 bd de Béthune</b>		
<b>Circonscription législative n° 2 Canton n° 4 (Charleville-Mézières 1)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Albert 1er (Quai)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Béthune (Boulevard de)	du n° 2 au n°34	du n°1 au n°39
Champagne (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Champs (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Châtillon (Boulevard de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Couronne Champagne (Boulevard de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Esplanade (Quai de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Faubourg de Pierre (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Fonderie (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mars (Passage de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mars (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Martinet (Rue Henri)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Picasso (Rue Pablo)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pirotte (Rue Edmond)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Port (Rue du)		du n°1 au n°9999
Président Vincent Auriol (Avenue du)	du n°62 au n°9998	
Prix (Route de)	du n°2 au n°10	
Quatre Vingt Onzième RI (Avenue du)		du n°1 au n°9999
Résistance (Place de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Saint-Louis (Rue)	du n°2 au n°46 bis	du n°1 au n°35
Savart (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Troisième Régiment du Génie (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Victimes de la Déportation (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Vieille Meuse (Rue de la)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Wailly (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 23 – École maternelle des Colibris – rue des Colibris</b>		
<b>Circonscription législative n° 1 Canton n° 7 (Charleville-Mézières 4)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Bleuets (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bois des Sœurs (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bois Fortant (Rue du)		du n°113 au n°137
Brossolette (Rue Pierre)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Capucines (Impasse des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Capucines (Rue des)		du n°1 au n°9999
Château d'Eau (Ilot du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Colibris (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Côteau (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Fauvettes (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Ferroul (Rue)	du n°36 au n°9998	
Grives (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pavillons (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Péguy (Rue Charles)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pinsons (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Ronde Couture (Rue de la)	du n°2 au n°9998	

<b>Bureau de vote n° 24 – École primaire d'application – 16 rue Jean Zay</b>		
<b>Circonscription législative n° 1 Canton n° 7 (Charleville-Mézières 4)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Ampère (Rue André-Marie)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Anciens Combattants d'Afrique du Nord (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Artisanat (Rue de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Branly (Rue Edouard)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

Cacheleux (Rue Martin)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Carnot (Avenue)	du n°106 au n°9998	du n°85 au n°9999
Faraday (Rue Michaël)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Hoche (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Hubert (Rue Jules)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Hugo (Rue Victor)	du n°58 au n°9998	du n°73 au n°9999
Huit Mai (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
La Francheville (Route de)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Lefort (Rue Jean-Baptiste)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Moulin Le Blanc (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Relai (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Val de Vence (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Vence (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Zay (Rue Jean)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 25 – École maternelle Louis Hanot – 2 rue Louis Hanot Circonscription législative n° 2 Canton n° 4 (Charleville-Mézières 1)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Bac (Chemin du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Barillon (Rue Emile-Georges)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Dehuz (Rue Léon)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Hanot (Rue Louis)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Ile Saint-Jean (Rue de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Major (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Napoléon (Chemin)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Petite Couture (Chemin de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Quatorze Jours (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Sablonnière (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Savigny-Pré (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Tortue Roye (Chemin de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Warcq (Rue de)	du n° 100 au n°9998	du n°143 au n°9999
Warenne (Promenade de la)		du n°5 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 26 – École maternelle Pierre Viénot – avenue du Muguet Circonscription législative n° 1 Canton n° 7 (Charleville-Mézières 4)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Ferroul (Rue)	du n°2 au n°34b	du n°1 au n°9999
Muguet (Avenue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pivoines (Rue des)		du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 27 – Hôtel de Ville N°1– Place de l'Hôtel de Ville Circonscription législative n° 2 Canton n° 4 (Charleville-Mézières 1)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Albert 1er (Square)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Arches (Avenue d')	du n°2 au n°8	du n°1 au n°19
Bayard (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Boucherie (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Canal de l'Est (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Château (Place du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Château (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Etuves (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Hôtel de Ville (Place de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Hubert (Rue Lucien)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Jaubert (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Martyrs de la Résistance (Avenue des)	du n°2 au n°9998	
Mialaret (Quai)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Monge (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

Porte Noire (Quai de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Préfecture (Place de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Vaillant (Rue Jean-Paul)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 28 – École maternelle des Haybions – rue des Mésanges</b>		
<b>Circonscription législative n° 1 Canton n° 7 (Charleville-Mézières 4)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Bauchart (Place Lucien)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bouvreuils (Rue des)	du n°20 au n°9998	du n°1 au n°9999
Haybions (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Lebon (Avenue André)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Marlière (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mésanges (Rue des)	du n°8 au n°9998	du n°11 au n°9999
Prés (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Ronde Couture (Rue de la)		du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 29 École primaire Pierre Mendès-France, bd Jean Delautre</b>		
<b>Circonscription législative n° 1 Canton n° 7 (Charleville-Mézières 4)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Apollinaire (Rue Guillaume)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Aragon (Boulevard Louis)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bois Fortant (Rue du)	du n°84 au n°9998	du n°201 au n°9999
Breton (Rue André)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Capucines (Rue des)	du n°2 au n°9998	
Chatrian (Rue Erckmann)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Chevresson (Chemin de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Clairière (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Condorcet (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Croisette (Chemin de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
De Lattre de Tassigny (Rue du Maréchal)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Defferre (Place Gaston)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Delautre (Boulevard Jean)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Dormoy (Rue Max)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Drouot (Rue Paul)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Eluard (Rue Paul)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Erveaux (Chemin des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Etalle (Allée de l')	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Fuzelier (Rue Jules)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Garros (Rue Roland)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Gendarme (Rue Nicolas)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Grimblotte (Cour de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Jonquette (Cour de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Joseph (Rue André)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Louvetière (Chemin de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mendès France (Avenue Pierre)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Montigny-aux-Bois (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Neruda (Rue Pablo)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Nordhausen (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pache (Rue Jean-Nicolas)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pervenches (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pivoines (Rue des)	du n° 2 au n°9998	
Pré au Tilleul (Chemin le)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Ravaude (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Richier (Rue Paulin)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Sartre (Avenue Jean-Paul)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Sutiaux (Chemin du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Triolet (Rue Elsa)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

Truffaut (Rue François)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Vian (Allée Boris)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Violettes (Rue des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

<b>Bureau de vote n° 30 École maternelle Rouget de Lisle – rue Rouget de Lisle Circonscription législative n° 2 Canton n° 5 (Charleville-Mézières 2)</b>		
<b>nom de rues</b>	<b>Coté Pair</b>	<b>Coté Impair</b>
Acacias (Hameau des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Beugnot (Rue Jean-Paul)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bouleaux (Allée des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Bourquelot (Rue Elie-Emile)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Brassens (Rue Georges)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Brel (Rue Jacques)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Cassin (Rue René)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Césaire (Rue Aimé)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Chênes (Hameau des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Clos Paul (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Clouet (Rue Jean-François)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Devie (Rue Marceau)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Dumont (Rue René)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Fontaine (Rue Marguerite)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Grande Terre (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Hallali (Rue Pierre)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Havetière (Rue de la)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Hêtres (Allée des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Kromprinz (Chemin du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Lancereau (Rue Etienne)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Le Sidaner (Rue Jean-Marie)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Lecrique (Rue Camille)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Louverture (Rue Toussaint)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Marchand (Rue André)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Marronniers (Hameau des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Marzi (Rue Robert)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Mère Térèsa (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Michel (Rue Louise)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Monthermé (Rue de)	du n°130 au n°9998	
Nouzonville (Rue de)		du n°95 D au 97 G
Palme (Place Olof)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Payer (Rue Jean-Baptiste)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Platanes (Hameau des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pré Grenouille (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Pré Saint-Ange (Rue du)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Rebérioux (Rue Madeleine)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Rouget de Lisle (Rue)	du n°2 au n°14 et du n°20 au n°9998	du n°1 au n°3 et du n°7 au n°9999
Royaux (Rue Paul)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Sapins (Hameau des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Saules (Hameau des)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Thomé (Rue Eva)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Tilleuls (Hameau des)	du n°0 au n°9998	du n°1 au n°9999
Valmy (Rue de)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999
Vienot (Rue Andrée)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°9999

Bureau de vote n° 31 - Gymnase lycée Bazin N°2, 145 avenue de Gaulle Circonscription législative n° 1 Canton n° 5 (Charleville-Mézières 2)		
nom de rues	Coté Pair	Coté Impair
De Gaulle (Avenue Charles)	du n°198 au n°198	
Libreville (Rue de)		du n°1 au n°9999

Bureau de vote n° 32 - Hôtel de ville N°2, place de l'Hôtel de ville Circonscription législative n° 1 Canton n° 4 (Charleville-Mézières 1)		
nom de rues	Coté Pair	Coté Impair
Arches (Avenue d')	du n°50 au n°9998	du n°65 au n°9999
Prairie (Rue de la)		du n°13 au n°9999
Voltaire (Rue)	du n°2 au n°9998	du n°1 au n°83

Bureau de vote n° 33 - Hôtel de ville N°3, place de l'Hôtel de ville Circonscription législative n° 2 Canton n° 7 (Charleville-Mézières 4)		
nom de rues	Coté Pair	Coté Impair
Béthune (Boulevard de)	du n°36 au n°9998	du n°41 au n°9999
Quatre Vingt Onzième RI (Avenue du)	du n°2 au n°9998	
Saint-Louis (Rue)	du n°48 au n°9998	du n°37 au n°9999

Bureau de vote n° 34 - Parc des Expositions , rue de la vieille Meuse Circonscription législative n° 1 Canton n° 4 (Charleville-Mézières 1)		
nom de rues	Coté Pair	Coté Impair
Prix (Route de)	du n°12 au n°9998	

#### CHAUMONT-PORCIEN – 2 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : Mairie, pour les électeurs de Chaumont-Porcien et de Logny-Les-Chaumont
- **Bureau de vote n°2** : ancienne mairie de Wadimont, pour les électeurs de Wadimont

#### CHEMERY-CHEHERY - 3 bureaux

- **Bureau de vote n°1 (canton n°19, Vouziers) mairie**, pour les électeurs des anciennes communes de Chemery et de Malmey
- **Bureau de vote n°2 (canton n°19, Vouziers) salle communale de Connage**, pour les électeurs de l'ancienne commune de Connage.
- **Bureau de vote n°3 (canton n°14, Sedan 1): mairie –annexe de Chéhéry** pour les électeurs de Chéhéry

#### COUCY - 2 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : salle des fêtes, pour les électeurs de Coucy
- **Bureau de vote n°2** : bâtiment communal, 10 bis rue du Général Leclerc, pour les électeurs de l'ancienne 2ème section.

#### DONCHERY - 2 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : salle Georges Nique, près de la mairie

Pour les électeurs domiciliés : rues Albert 1er, Amiral Lancret, A. Briand, de Briancourt, De Brie, de l'Entrevue, de la Gare, Chanoine Prosper Brincourt, Chardenal, du Commandant Bourges, ruelle des Fossés de la ville, place de la gare, rue du Général de Gaulle, place du Général Gouraud, rues du Général La Bruyère, Jean de La Grive, Jean Jaurès, Jules Ferry, de Moscou, du Moulin, du Onze Novembre, quai de la Meuse, rue des quartiers de la ville, place de la République, rue des remparts de la belle dame à la vigne, lieudit la Croix Piot, rues des remparts Jean Barcq, du repos, de la Socque, de la Sonde, avenue de Toulon, rue des Tournelles, avenue de Verdun, remparts de la Corderie, chemin du Halage et pour les électeurs hors Donchery métropole.

**- Bureau de vote n°2 : - école rue Georges Clémenceau**

Pour les électeurs domiciliés : rue A. Rimbaud, Lieudit la Briquerie, C.D.24. A, C.D.24, rue des Chardonnerets, Lieudit Chateau le Faucon, Cités S.N.C.F., Hameau de le Dancourt, rues des Fauvette, Georges Clémenceau, des Goélands, Jean-Baptiste Clément, Jean-Pol Vaillant, Jean Rogissart, des Jonquilles, Lieudit le Manil, Lieudit le Moulin Riga, rue Romain Casiez, Lieudit le Sautou, Lieudit le Verbois, Route de Vrigne aux Bois, Zone Industrielle, rues Jules Leroux, Eva Thomé, de l'Atelier, Paul Verlaine, Bonaventure Fieullien, des Tortues, Jules Maget, de Montimont, du Terme Marie, Henry Manceau et Chemin du Loup.

**DOUZY : 2 bureaux**

**Bureau de vote n°1- mairie de Douzy pour les électeurs de Douzy**

**Bureau de vote n°2- mairie annexe de Mairy pour les électeurs de Mairy**

**FLIZE : 4 bureaux**

**Bureau de vote n° 1 : salle communale de Gaulle – place de Gaulle pour les électeurs de l'ancienne commune de Flize**

**- Bureau de vote n°2 : Mairie-annexe de Balaives-et-Butz pour les électeurs de l'ancienne commune de Balaives-et-Butz**

**- Bureau de vote n°3 : Mairie-annexe de Boutancourt pour les électeurs de l'ancienne commune de Boutancourt**

**- Bureau de vote n°4 : Mairie-annexe d'Elan pour les électeurs de l'ancienne commune d'Elan**

**FUMAY - 3 bureaux**

**-Bureau de vote n°1 – Foyer des Anciens, rue des Fusillés**

Pour les électeurs domiciliés : quai des Carmélites, quai du Port au Blé, rues Martin Coupaye, des Fusillés, du 8 mai 1945, des Rochettes, de l'Eglise, place de l'Eglise, rues Lambert Malcotte, Montale, des Tanneurs, du Docteur Séjournet, du Général de Gaulle, Lambert Hamaide, place de l'Hobette, rues des Jardiniers, de l'Inquiétude, du Docteur Bourgeois, du Château, Sainte-Barbe, de l'Abattoir, ruelle des Bos Biaux, rues des Fossés, Sainte-Marie, place des Anciens Combattants, places Viénot, Aristide Briand, écart Saint-Gilbert, avenue Victor Hugo, allée de la Forêt, route de Divers-Monts, rue Baudouin Petit, impasse des Pigeons, rue du Ralais, route de Belgique, route de Fumay, rues du Poste de Douane, Saint-Pierre des Lions, des Evignes, du Chemin de Fer, Maison Brûlée, rue Sainte-Anne et sans adresse

**- Bureau de vote n°2 - École primaire centre, impasse rue Anatole France**

Pour les électeurs domiciliés : rues de la Passerelle, des Douaires, Haute Saint-Roch, Jules Perlaux, Anatole France, faubourg Bellevue, place du Baty, rues du Trou Gigot, Albert Thomas, Eugène Renard, Méhul, Paul Plançon, du Docteur Lefèbvre, Marcel Sembat, du Bois du Ham, rocher de l'Uf, rues de la Paix, des Déportés, du Bel Air, écluse de l'Uf, faubourg de la Gare, faubourg du Pied-Selle, rue du Stade, impasse de la Tour, quai de l'Uf, rue de l'Uf, écart Sainte-Marie, avenue Jean-Baptiste Clément, rue du Potay, place de la Paix, ardoisière Saint-Joseph, place d'Auchel, avenue Jean Jaurès, rues Linglet Guillaume, des Martyrs

**- Bureau de vote n°3 – École primaire du Charnois, rue Jules Guesde**

Pour les électeurs domiciliés : avenue de l'Europe, allée du Muguet, maison Forestière Manises, allées des Genêts, des Platanes, des Pommiers, rues Jules Guesde, de la Céramique, route de Saint-Joseph, allées des Châtaigniers, des Eglantiers, chemin des Lilas, avenue de Champagne, rues du Tonkin, Francis de Pressencé, Foyer Sonacotra, allée des Dahlias, Vieille Renaissance, places du Petit Baty, de la Gare, route de Revin, avenue du Chemin de Fer, école maternelle du Charnois, rues du Rucher, des Fougères, de L'Emallerie, impasse des Dzivages et allée des Bruyères.

**GIRONDELLE** - 2 bureaux

- **Bureau de vote n°1 : mairie** pour les électeurs de Girondelle

- **Bureau de vote n°2 : mairie annexe de Foulzy**, pour les électeurs de Foulzy

**GIVET** - 4 bureaux

**Bureau de vote n° 1 : école maternelle Tour d'Auvergne**

Pour les électeurs domiciliés : rues Condé, du 91ème R.I., du C.E.C. 9ème Zouaves, avenues Lartigue, Pasteur, rues Jules Javelot, Calmette, Jean Jaurès, place Jacques Sourdille, quais du Fort de Rome, des Fours, des Remparts, André Bertrand, rue Clémenceau, Petite rue Méhul, avenue Victor Hugo, place Méhul, boulevard Faidherbe, rues des Ecoles, du Général de Gaulle, Méhul, de l'hôpital, allée Charles Bruneau, rues Gambetta, du Cygne, place du 148ème R.I., rue des Boucheries, place Carnot, rues du Petit Port, aux herbes, de la Fausse Porte, Thiers, Flayelle, des 3 Pigeons, des Récollets, d'Anjou, d'Orléans, du Puits, de la Halle, Saint-Hilaire, place de la Tour Victoire, Petite rue de la Gare, Petite Place et Mairie, avenues Roosevelt, Roosevelt prolongée, rues Albert Héron, Lambert, du Point du Jour.

**Bureau de vote n° 2 : école maternelle Bon Secours**

Pour les électeurs domiciliés : route de Bon Secours, rues Leclerc, Contamine, des 3 Fourchettes, d'Altkirch, Ampère, Berthelot, du Souvenir Français, route des Chaumières, allées des Hirondelles, des Geais, des Colibris, des Chardonnerets, des Bouvreuils, des Mésanges, des Rossignols, des Fauvettes, des Tourterelles, des Canaris, des Roitelets, des Mandarins, des Verdiers, des Bergeronnettes, des Bengalis, des Alouettes, cité R.P.T., routes des 4 Cheminées, de Philippeville, rue de l'Industrie, rue de Mon Bijou, Impasse des Piverts, route du Pont du Nord, rue Claude Reynaud et rue Emile Chatin.

**Bureau de vote n° 3 : salle Jean Rouyer** – (immeuble de la maison de la rencontre) – 17 rue Gilbert

Pour les électeurs domiciliés : Boulevard Bourck, route de Beauraing entre le carrefour de la route de Fromelennes et la place Emile Naviaux, place Emile Naviaux, Quais des Héros de la Résistance, de Rancennes, rues Bousy, Roguin, Jules Gilbert, Oger, place de la République, Quai de Meuse, rue Chanzy, Quai de la Houille, rue Notre-Dame, Quai Dervaux, rues Estivant, du Luxembourg, ruelle Chantereine, rue des 3 Pucelles, ruelle de la Marbrerie, Quai du Moulin et rue Saint-Michel, Porte de Rancennes, rues de la Praisle, Abbé Pierre, Moulin Boreux, Pont du Luxembourg.

**Bureau de vote n° 4 : groupe scolaire Charles de Gaulle**

Pour les électeurs domiciliés : Rue de Tivoli, Rues Saint-Roch, de Famenne, Routes de Heer, rue du Paradis, le Fort des Vignes, , route de Fromelennes, rues Boonaert, Marchand, Carpiaux, Martougen, Ferme Monplaisir, Ferme de l'Abbaye, rues Corvisart, Wolfgang Doeblin, Rimbaud, Taine, de la Marck, Impasses de la Marck, Rimbaud, Sorbon, rues Verlaine, petite rue Verlaine, Lafayette, Monge, de Turenne, Dubois Crancé, Henriette de Clèves, Ferme du Bois, rue Nollevalle, Rue Mac Donald, Chemins de Normandie, de la Vieille Duve, rues de Masseur, Navoigille, du Lieutenant Colonel André Thomas, Joseph Ramée, des Anciens Combattants, rue Raymond Gillot, impasses Taine et Marchand, rues René Cassin, Mère Térésa et Martin Luther King, rue de Mon Plaisir, rues Charles Quint, Guillaume d'Orange, du Marquis d'Asfeld, Séré de Rivières, Marie-Claude Vaillant Couturier, Jeanne-Marie Darré, rue Jean Moulin, rue Fred Scamaroni, rue Guy Môquet., route de Beauraing entre le carrefour de la route de Fromelennes et la frontière, l'abbaye de Félix Pré.

**GLAIRE** - 2 bureaux

- **Bureau de vote n°1 : mairie de Glaire**, pour les électeurs de l'ancienne commune de Glaire-et-Villette

- **Bureau de vote n°2 : salle de réunion de Iges**, pour les électeurs de l'ancienne commune de Iges.

**GRANDPRE** – 2 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : mairie de Grandpré pour les électeurs de Grandpré
- **Bureau de vote n°2** : mairie-annexe de Termes pour les électeurs de Termes

**ISSANCOURT-RUMEL** – 2 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : salle communale, pour les électeurs d'Issancourt
- **Bureau de vote n°2** : salle de l'école de Rumel, pour les électeurs de Rumel

**JUSTINE-HERBIGNY** - 2 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : salle polyvalente de Justine-Herbigny, pour les électeurs de Justine
- **Bureau de vote n°2** : salle des associations, pour les électeurs d'Herbigny

**LES HAUTES-RIVIERES** - 3 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : mairie, pour les Hautes-Rivières Centre
- **Bureau de vote n°2** : école de Sorendal, pour Sorendal et Failloué
- **Bureau de vote n°3** : école de Linchamps, pour cet écart et l'écart de la Neuville-aux-Haies.

**MONTHERME** - 4 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : salle des fêtes, quai A. Briand, pour Monthermé rive gauche de la Meuse,
- **Bureau de vote n°2** : salle Jean-Baptiste Clément place Jean-Baptiste Clément, pour l'agglomération rive droite, comprise entre la rue Louise Michel et le quartier de la Perception,
- **Bureau de vote n°3** : salle de l'avancée du COSEC, située au rez-de-chaussée, allée Méhul, pour les électeurs des cités du Parc, de la Longue-Haie, du champ du Trou et des écarts rive droite,
- **Bureau de vote n°4** : ancienne école des Hauts-Buttés, pour les hameaux des Woeries et des Hauts-Buttés.

**MOUZON**: 2 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : salle des fêtes pour les électeurs de Mouzon
- **Bureau de vote n°2** : ancienne mairie d'Amblimont pour les électeurs de la commune déléguée d'Amblimont

**NOUZONVILLE** - 3 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : école de la Cachette pour les électeurs domiciliés : rues A. Croizat (à partir du n° 92), des Graviers, J. Jaurès (à partir du n° 135), H.L.M. rue Taine, Cités du Bossu, rue de Lorraine Prolongée, nouveau Lotissement Office H.L.M. (rues des Rosiers, des Genêts, des Lilas,...), Lotissement le Soleil, rue de Lorraine (à partir du n° 20), anciennes Cités de Remeillimont, rues du Général de Gaulle, de la Chappe, du Chauffour (côté impair), de Russie (côté impair).
- **Bureau de vote n°2** : salle de jeux de l'école primaire rue A. Poulain, pour le quartier de DEVANT-NOUZON (rive gauche de la Meuse) et les électeurs de l'ancienne commune de MEILLIER-FONTAINE
- **Bureau de vote n°3** : salle des Fêtes pour les électeurs domiciliés depuis le pont jusqu'aux limites précédemment citées.

**NOYERS-PONT-MAUGIS** - 2 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : salle du conseil à la mairie de Noyers, rue XI° corps, pour Noyers et pour les hameaux de Chaumont et de Saint-Quentin.
- **Bureau de vote n°2** : école primaire, place des Tilleuls, pour Pont-Maugis.

**OLIZY-PRIMAT** - 2 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : salle de réunions rue de Moulin, pour les électeurs d'Olizy

- **Bureau de vote n°2** : ancienne mairie de Primat, pour les électeurs de Primat

**RETHEL** - 6 bureaux

**Bureau de vote n° 1** : petite salle de la salle des fêtes – boulevard de la 4<sup>ème</sup> armée

- Pour les électeurs domiciliés : place A. France, ruelle des Archers, place ABriand, rues d'Artois, Bara, Boucher de Perthes, chemin de la Brèche, place de Caen, rues Carnot, Nobel, Chanzy, Colbert, Dauphine, place de Lattre de Tassigny, rues Dubois-Crancé, Duplessis-Praslin, Edgar Quinet, rond-point E. Zola, rues E. Dolet, E. Durand, de Gonzague, place Hourtoule, rue H. Jodart, ave J. Jaurès, rues J. Ferry, A. Lambert, impasse A. Lambert, rues Loillier, L. Drapier, Mazarin, quai d'Orfeuill, rue Pasteur, boulevard des Petits Monts, rues des Petits Monts, P. Curie, Proudhon, Reberoot-Labesse, Renan, place de la République, boulevard Saint-Nicolas, rues Stanislas Vuibert, H. Taine, Chemin de la Tour, rues Verlaine, E. Quinet, boulevard de la IV<sup>ème</sup> Armée, château Mazarin, place Hélène Cyminski.

- **Bureau de vote n° 2** : petite salle de la salle des fêtes – boulevard de la 4<sup>ème</sup> armée

Pour les électeurs domiciliés : rue d'Albrecht, route de Barby, rues G. Bizet, C. Lejay, D. Casanova, E. Marquigny, F. Roosevelt, avenues du Général de Gaulle, du Général Patton, rues du Général Giraud, J. Gerson, du Maréchal Juin, C. Lassaux, du Maréchal Leclerc, de la Libération, Linard, M. Ravel, du Moulin des Isles, Mozart, impasse Clos Paroche, chemin de la Procession, rues de la promenade des Isles, du Général Quinche, R. Sorbon, H. Thomé, Tiercelet, impasse Viala, rue L. Weiss, W. Churchill, moulin Hottin, route de Novion, cense de Remicourt, impasse R. Sorbon, rue Pierre Latécoère.

- **Bureau de vote n° 3** : petite salle de la salle des fêtes – boulevard de la 4<sup>ème</sup> armée

Pour les électeurs domiciliés : rue d'Angoulême, chemin de Bel Air, rue du Bois du Bus, impasse de Bordeaux, rues F. Boucher, Jacques Brel, Paul Cezanne, chemin Chaudion, quai Chéri Pauffin, impasse de Clèves, rue J.B. Corot, des Dames, E. Delacroix, boulevard de la 2<sup>ème</sup> D.I., quai Gaignot, avenue Gambetta, boulevard R. Masson, rues H. Guillemain, des Jardins de Rome, chemin du Lac, quai Landragin-Taine, rues L. Hachette, L. Perrin, quai Malmy, rue M. Feuillet, place des Minimes, rues de Montpellier, H. Noiret, place Noiret Chaigneau, chemin des Pêcheurs, rue Georges Pompidou, route de Reims, rues du 152<sup>ème</sup> R.I., de Rome, Sacrée, Thiers, E. Thiery, place Victor Hugo, rues L. Weick, Nicolas et Jacques Wilbaut, chemin de Godart, rues de la Sucrierie, L. David, rues F. Mitterrand et P. Gauguin et impasse Claude Monet, chemin de Champigny, chemin de la gravière, impasse du Gingembre.

- **Bureau de vote n° 4** : petite salle de la salle des fêtes – boulevard de la 4<sup>ème</sup> armée

Pour les électeurs domiciliés : rues de Bastogne, Bastonnier, impasse Bazeilles, rues de Bellevue, A. Berquet, de la Cité Berquet, Billaudel, ruelle du Calvaire, rues Chantraine, Chateaubriand, chemin du Gué de la Comtesse, rues de la Croix d'Ardalu, Diderot, chemin de la Duchesse, rues Flaubert, du Fort Carré, Georges Clémenceau, J.B. Clément, J.J. Rousseau, impasse du Lilas, rues L. Juvet, J. Michelet, Montesquieu, de la Neuville, de Pamplemousse, P. Chappe, Paul Doumer, chemin de la Poudrière, rue des Religieuses, chemin des Réservoirs, rues Ribot, George Sand, du Docteur Schweitzer, Théodore Robinet, de Verdun, Voltaire, de Bitburg, Mathieu, chemin de Pargny-Resson, sente Betfager, sente de la Neuville, chemin de la Tapilose, rues J. Gabin, P. Fresnay, G. Philippe, J. Raimu et rue Cour des Mûriers, ruelle du Calvaire, rue Marcel Camus, Les côtes sud, Rue Danielle Delorme, chemin de l'Emprunt, rue Simone Signoret.

- **Bureau de vote n° 5** : petite salle de la salle des fêtes – boulevard de la 4<sup>ème</sup> armée

Pour les électeurs domiciliés : impasse des Acacias, rues de l'agriculture, d'Alsace, Basse, Blaise Pascal, allée des Bleuets, rues de Bourgogne, de Champagne, place du Cimetière, impasse de l'Épargne, place des Fleurs, allée des Glycines, rue du Docteur Louis Gobinet, impasse des Jardiniers, rue Julien Bernard, impasse Lainé, rue de Lorraine, chemin du Loup, rues des Marguerites, Jean Mermoz, du Docteur Meugy, des Mimosas, du Muguet, Normandie-Niemen, de la Pépinière, impasse des Près, allée des Roses, rues des Sports, des Tilleuls, allée des Tulipes, rues J. Moulin, des Combattants en AFN, lotissement de la Maladrie, Allée des Coteaux, rues A. Caquot, R. Sommer, H. Bauchet, H. Mansini, P. Clostermann, rue Aramis, rue d'Artagnan, allée Athos,

allée Porthos, rond point de l'Octroi, rue Micheline Huck, allée des Géraniums, rue Marie Hélène Cardot

- **Bureau de vote n° 6 : Pargny-Resson**, pour les électeurs de Pargny-Resson

**REVIN** - 4 bureaux

- **Bureau n°1 : ancienne mairie, rue Victor Hugo** pour les électeurs du Centre-Ville et Bois Bryas

- **Bureau n°2 : groupe scolaire Calmette, 148 avenue Calmette**, pour le quartier d'Orzy

- **Bureau n°3 : au Parc municipal Rocheteau, 46 avenue J-B Clément** pour les électeurs du quartier de la Bouverie.

- **Bureau n°4 : à la salle Jean Vilar, place Jean Jaurès** pour les électeurs du quartier de la Campagne

**ROCQUIGNY** - 4 bureaux

- **Bureau de vote n°1 : bâtiment "local club" rue de la Malacquoise**, route de Chaumont-Porcien à la mairie, pour les électeurs de Rocquigny

- **Bureau de vote n°2 : salle communale sise au rez-de-chaussée du bâtiment mairie de La Hardoye** pour les électeurs de La Hardoye

- **Bureau de vote n°3 : ancienne mairie de Mainbressy**, pour les électeurs de Mainbressy

- **Bureau de vote n°4 : ancienne mairie de Mainbresson** pour les électeurs de Mainbresson

**ROCROI** - 3 bureaux

- **Bureau de vote n° 1 : salle de Nevers, 4 rue de Nevers**, pour le centre, pour les électeurs du hameau des Censes Corbineaux et les électeurs de Hongréau

- **Bureau de vote n°2 : école de HIRAUMONT**, pour cet écart

- **Bureau de vote n°3 : ancienne école de Saint-Nicolas**, pour cet écart

**SAINT-LAURENT** - 2 bureaux

- **Bureau de vote n°1 : mairie**, pour les électeurs de Saint-Laurent

- **Bureau de vote n°2 : école de Romery**, pour les électeurs de cet hameau.

**SEDAN** - 12 bureaux

<b>BUREAU N°1 – COSEC JEAN JAURÈS A , (canton n°14, Sedan –1)</b>	
avenue de la Marne	Du 0 (exclu) au 27 (Impaire) Du 0 (exclu) au 38 (Paire)
avenue des Martyrs de la Résistance	
avenue Léon Charpentier	Du 9 (exclu) au 9999 (Impaire) Du 14 (exclu) au 9998 (Paire)
avenue Pasteur	
boulevard Fabert	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire)
place de la Gare	
place de la Machère	
place de Torcy	
place Notre Dame	
place Voltaire	
route de Wadelincourt	
rue de Maubeuge	
rue des Romains	
rue du Calvaire	
rue du Docteur Toulemonde	
rue du Général Dubois	

rue Emile Zola	
rue Eugène Roy	
rue Jean Jaurès	
rue Jean Macé	
rue Lavoisier	
rue Lechatelier	

<b>BUREAU N°2 – COSEC JEAN JAURÈS B, (canton n°14, Sedan-1)</b>	
allée des Aubépines	
allée des Cèpes	
allée des Girolles	
allée des Morilles	
allée des Mousserons	
avenue Léon Charpentier	Du 0 (exclu) au 9 (Impaire) Du 0 (exclu) au 14 (Paire)
boulevard Chanzy	
place de l'Épine	
place Lucien Sampaix	
rue Abbé Leroy	
rue Bonjean	
rue Bridier	
rue Cunin Gridaine	
rue de Fleuranges	
rue de Glaire	
rue de la Budille	
rue des Ecoles	
rue du Docteur Duchein	
rue Jean Moulin	
rue Labauche	
rue Labretèche	
rue Leclerc Adam	
rue Louis Busson	
rue Malicet	
rue Vesseron Lejay	

<b>BUREAU N°3 – ECOLE BELLEVUE, (canton n°14, Sedan-1)</b>	
allée Erik Satie	
allée Maurice Ravel	
avenue de la Marne	Du 27 (exclu) au 9999 (Impaire) Du 38 (exclu) au 9998 (Paire)
chemin de la Tanière	
chemin des petits Arbres	
chemin des Romains	Du 0 (exclu) au 38 (Paire) Du 0 (exclu) au 53 (Impaire)
rue Berlioz	
rue Camille Corot	
rue Camille Pissarro	
rue Courbet	
rue de la Cabriole	
rue de la Prayelle	
rue de l'Épargne	
rue Degas	
rue Delacroix	
rue des Forges	
rue Edouard Dreux	
rue Fragonard	

rue Frédéric Bazille	
rue Gaston Sauvage	
rue Georges Seurat	
rue Gounod	
rue Henri Bregi	
rue Henri Matisse	
rue Ingres	
rue Lalo	
rue Manet	
rue Paul Bazelaire	
rue Paul Cézanne	
rue Paul Labbé	
rue Ravel Prolongée	
rue Renoir	
rue Saint Eloi	
rue Watteau	
Villa Debussy	

**BUREAU N°4 – ECOLE DE FRENOIS, (canton n°14, Sedan-1)**

allée du Château Titeux	
boulevard de l'Europe	
chemin de Boutry	
chemin de la Linerie	
chemin des Romains	Du 38 (exclu) au 9998 (Paire) Du 53 (exclu) au 9999 (Impaire)
chemin du Paquis	
chemin vert	
impasse de l'Enclos Ponceau	
Impasse du pré des Saules	
place du Monument	
place Marcel Boulanger	
pré des Saules	
RN 64 – carrefour Bellevue	
route de Bellevue	
route de Cheveuges	
route de Mézières	
rue André Carrier	
rue de la Marfée	
rue de la Noé	
rue de l'Orangerie	
rue du Château Renel	
rue du Chêne	
rue du Four	
rue du Potager	
rue du pré des Saules	
rue du Verger	
ruelle de Messe	

**BUREAU N°5 – SALLE MARCILLET, (canton n°15, Sedan-2)**

avenue du Maréchal Leclerc	
Hôtel de Ville	
place Cappel	
place d'Armes	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)
place du Barbeau	
place du Château	

place Crussy	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire)
place Goulden	
place Turenne	Du 0 (exclu) au 2 bis (Paire)
promenade de la corne de Soissons	
promenoir des Prêtres	Du 33 (exclu) au 9999 (Impaire)
rue de Bischwiller	
rue de la Comédie	
rue de la République	
rue de la Rochefoucauld	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)
rue de l'Horloge	
rue de Metz	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire)
rue d'en bas	
rue de Strasbourg	Du 0 (exclu) au 3 (Impaire )
rue des Francs Bourgeois	
rue du Château	
rue du Moulin	
rue du Rivage	
rue Gambetta	
rue Jules Rousseau	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)
rue Monard	
rue Saint Charles	
rue Saint Michel	
rue Sainte Barbe	
rue Ternaux	
square Monard	
Tour Marcillet	

<b>BUREAU N°6 – HOTEL DE VILLE (canton n°15, Sedan-2)</b>	
avenue de la Marck	
avenue du Général Margueritte	
boulevard Fabert	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)
boulevard Gambetta	
impasse Rovigo	
place d'Harcourt	
place Saint Vincent de Paul	
place Turenne	Du 0 (exclu) au 2 (Paire) Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire) Du 2 (exclu) au 9998 (Paire)
rampe d'Asfeld	
rampe des Capucins	
rue Blanpain	
rue Cadeau	
rue Colbert	
rue de la Rochefoucauld	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire)
rue de Mirbritz	
rue de Navières	
rue de Neuil	
rue de Sillery	
rue des Caquettes	
rue du Dijonval	
rue Jean Jannon	
rue Jules Clin	
rue Macdonald	
rue Norbert	
rue Renan	

rue Rovigo	
rue Thiers	

**BUREAU N°7 – CRUSSY A, avenue W. Churchill (canton n°15, Sedan-2)**

allée des Jonquilles	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)
allée du Muguet	
avenue Aristide Briand	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire)
avenue Winston Churchill	
boulevard des Ecosais	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire) Du 4 (exclu) au 9998 (Paire)
boulevard des 147ème et 347ème RI	
boulevard Georges Delaw	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)
boulevard veuve Heidsieck	Du 8 (exclu) au 9999 (Paire)
boulevard Victor Hugo	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire) Du 5 (exclu) au 9999 (Impaire)
chemin de la ferme de Pierremont	
rampe du cimetière Saint-Charles	
résidence Ardenne	
rue de Cazal	
rue de la Commanderie	
rue de Pierremont	Du 0 (exclu) au 34 (Paire) Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)
rue des Alizés	
rue du Champ de Mars	
rue du Fond Cazal	
rue du Hurlevent	
rue du 12ème régiment de Chasseurs	
rue Loucheur	
rue Pierre Maître	
ruelle des Acacias	
ruelle des Cerisiers	
ruelle des Charmes	
ruelle des Fourches	
ruelle des Frênes	
ruelle des Hêtres	
ruelle des Noisetiers	
ruelle des Tilleuls	
ruelle Servais	
ruelle Tisserand	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire)

**BUREAU N°8 – CRUSSY B avenue W. Churchill (canton n°15, Sedan-2)**

allée des Dahlias	
allée des Jonquilles	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire)
allée des Primevères	
avenue Jules Ferry	
boulevard de la Rochette	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire) Du 4 (exclu) au 9998 (Paire)
boulevard des Ecosais	Du 0 (exclu) au 4 (Paire)
boulevard du grand Jardin	
boulevard du 30 Floréal	
boulevard Georges Delaw	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire)
boulevard veuve Heidsieck	Du 0 (exclu) au 8 (Paire) Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)
boulevard Victor Hugo	Du 0 (exclu) au 5 (Impaire)
chemin de la folie Noël	
chemin de la Garenne	

chemin du fond des 5 Frères	
chemin du Tournant Simonet	
clos de la Garenne	
promenade du fond des Buses	
rue Barré Faillon	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire)
rue Chardon	
rue de Pierremont	Du 34 (exclu) au 9998 (Paire)
rue des Anémones	
rue des Glaïeuls	
rue du Chèvrefeuille	
rue du Lierre	
rue du vieux Camp	
rue Hué Tanton	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire)
rue Jean-Baptiste Clément	
rue Pazin	
rue Peyran	
rue Pierre Demoulin	
rue Pillas	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire)
rue Saint Bernard	
rue Sainte Claire	
ruelle des Eglantiers	
ruelle Ricousse	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire)
ruelle Sainte Marie	
ruelle Tisserand	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)

<b>BUREAU N°9 – GROUPE FABERT, rue de l'ancienne porte de Balan, (canton n°16, Sedan-3)</b>	
avenue de Verdun	
avenue Stackler	
chemin de la prairie de Balan	
chemin de la Warnelle	
faubourg du Ménil	
place Crussy	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)
place d'Alsace Lorraine	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)
place d'Armes	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire)
place de la Halle	
place Jean Petit	
place Nassau	Du 0 (exclu) au 9999 (Paire) Du 1 (exclu) au 9999 (Impaire)
place Saint Laurent	
promenoir des Prêtres	Du 0 (exclu) au 33 (Impaire)
rue ancienne Porte de Balan	
rue au Beurre	
rue Barthélémy Gaignière	
rue Berchet	
rue Carnot	
rue Crussy	
rue de Bayle	
rue de Bazeilles	
rue de la Paix	
rue de la Prairie	Du 0 (exclu) au 5
rue de la Tour d'Auvergne	
rue de l'Etrier	
rue de Mulhouse	
rue de Phalsbourg	
rue de Thionville	

rue des Castors	
rue des fausses Braies	
rue des Marcassins	
rue des Sangliers	
rue-des Voyards	
rue du Ménéil	
rue du petit Pont	
rue Hué Tanton	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)
rue Jules Rousseau	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire)
rue Turenne	
rue Wuidet Bizot	

<b>BUREAU N°10 – ECOLE LA PLAGÉ (canton n°16, Sedan-3)</b>	
avenue Philippoteaux	
boulevard de Lattre de Tassigny	
esplanade du Lac	
place d'Alsace Lorraine	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire)
quai de la Régente	
quai Paul Bert	
rue Berthelot	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire) Du 3 (exclu) au 9999 (Impaire)
rue de Metz	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)
rue de Strasbourg	Du 0 (exclu) au 9998 (Paire) Du 3 (exclu) au 9999 (Impaire)
rue d'Hôtel Massart	
rue du Port	
rue Jacob Jacquemin	
rue Jean Brabant	
rue Jean Lévêque	
rue du port à Charbon	
rue Saint Blaise	
rue Salvador Allende	Du 11 (exclu) au 9999

<b>BUREAU N°11 – CENTRE LE LAC (canton n°16, Sedan-3)</b>	
avenue du Général de Gaulle	
avenue Kennedy	
rue Berthelot	Du 0 (exclu) au 3 (Impaire)
rue Claude Vissac	
rue de Bitche	
rue de la Prairie	Du 5 (exclu) au 9999
rue Dominique Billaudelle	
rue Henri Gochard	
rue Rogissart	
rue Salvador Allende	Du 0 (exclu) au 11

<b>BUREAU N°12 – FOYER DE LA LINETTE (canton n°16, Sedan-3)</b>	
avenue Eugène Franquin	
boulevard Depaquit	
boulevard Georges Marcillet	
boulevard de la Rochette	Du 0 (exclu) au 4 (Paire)
chemin du Bachelier	
faubourg du fond de Givonne	
place de l'Arche	
place Nassau	Du 0 (exclu) au 1 (Impaire)
rue ancienne porte de Bouillon	
rue Barré Faillon	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)

rue de la côte d'Or	
rue de la Garenne	
rue de la Linette	
rue de la Maltournée	
rue de la Redoute	
rue de la terre aux Cailloux	
rue de Tivoli	
rue des Glycines	
rue des Hortensias	
rue des Jasmins	
rue des Lilas	
rue des Mimosas	
rue des Oeillets	
rue des Roses	
rue des Tulipes	
rue du bois Villet	
rue du docteur Bernutz	
rue du fond Colas	
rue du Palatinat	
rue du Réservoir	
rue mon Repos	
rue Pillas	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)
ruelle des Bégonias	
ruelle des Ecoliers	
ruelle des Géraniums	
ruelle des Liserons	
ruelle des Vignes	
ruelle du moulin à Vent	
ruelle Gilles Hingues	
ruelle Lambert	
ruelle Ricousse	Du 0 (exclu) au 9999 (Impaire)
ruelle Warinet	

**THILAY** - 3 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : mairie de Thilay pour les électeurs de Thilay bourg
- **Bureau de vote n°2** : les Ecarts, école de Thilay pour les électeurs de Naux, Navaux, des Vieux Moulins de Thilay, des Six-Cheneaux, et de la Neuville-aux-Haies
- **Bureau de vote n°3**: salle des fêtes de Nohan-sur-Semoy pour les électeurs de Nohan-sur-Semoy

**VILLERS-SEMEUSE** - 3 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : foyer municipal, rue Ferdinand Buisson, pour les électeurs domiciliés rues Léon Gambetta, du Château, Etienne Dolet, Pasteur, Emile Combes, de l'Egalité, place Jules Leroux, lotissement de la Grande-Couture, rues de l'Europe, de Strasbourg, lotissement Les Hauts du Fâ, rue Louise Michel, lotissement de la Petite Louvière, ave. Turenne, rues Anatole France, Albert Poulain, Jules Guesde (depuis l'avenue Jean Jaurès jusqu'à la rue Jean Moulin), lotissement La Charmille + immeubles collectifs La Jonchère, rues Ferdinand Buisson, du Docteur L'Hoste, Ambroise Croizat (depuis la place de la Mairie jusqu'à la rue Jean Moulin), ave. Jean Jaurès (depuis l'avenue Turenne jusqu'aux numéros d'immeubles 67 et 38 compris),
- **Bureau de vote n°2** : gymnase de l'école de Semeuse, 23 rue Pierre Curie, pour les électeurs domiciliés rues Jean-Baptiste Clément, du Huit Mai, Pierre Curie, des Pêcheurs, Roger Mayot, de la Fraternité (depuis la rue Jean-Baptiste Clément jusqu'à la rue Albert Poulain), Roger Gaignot, Jules Rocipon, Marcel Clachet,

- **Bureau de vote n°3 : école des Cités, rue Ch. Prévost**, pour les électeurs domiciliés rues Jules Lobet, Charles Prévost, Marcel Picot, Jean Rogissart, du Onze Novembre, Camille Didier, Route Nationale, rues Madeleine Ricché, Jules Ferry, Jean Moulin, du Cerisier, Ambroise Croizat (depuis la rue de la Fraternité jusqu'à la rue Jean Moulin), Jules Guesde (depuis la rue Jules Lobet jusqu'à la rue Jean Moulin), de la Fraternité; (depuis la rue Jules Guesde jusqu'à la rue Albert Poulain), ave. Jean Jaurès (depuis les numéros d'immeubles 69 et 40 jusqu'à la limite du territoire de la ville de Charleville-Mézières), rue des Poiriers, des Tilleuls, des Merisiers, du Cyprès, de l'Avenir, des Acacias, des Vergers, des Erables, des Catalpas, des Platanes, des Charmes, des Sorbiers, des Aliziers, avenue du Gros Caillou.

**VIVER-AU-COURT** – 2 bureaux

- **Bureau de vote n°1 : salle des fêtes** ou l'école Croizat en cas d'impossibilité, pour les électeurs des rues Jean-Baptiste Clément, rue Ambroise Croizat, rue Tambach Dietharz (RD 5) et de celles situées au nord de la limite que constituent ces mêmes rues,

- **Bureau de vote n°2 : école Panier**, pour les électeurs des rues situées au sud de la limite constituée par les rues Jean-Baptiste Clément, rue Ambroise Croizat et rue Tambach Dietharz (RD 5).

**VOUZIERS** - 8 bureaux

- **Bureau de vote n°1 (canton n°19, Vouziers) : salle des fêtes**, pour les électeurs des rues de l'Agriculture, de l'Aisne, des Arches, Bara, route de Blaise côté pair, Bondon, Bournizet côté pair, Brindejont des Moulinais, Camp du Génie, Place Carnot côté impair du n° 1 au n° 35, côté pair du n° 0 au n° 36, rues du Champ de Foire, de Champagne, Chanzy côté impair, Chervin, Colson, de Condé côté pair du n° 0 au n° 36, côté impair du n° 1 au n° 35, des Cuirassiers, du Désert, Gaignière, Galliéni, Garros, du Froid Manteau, Nouvelle, des Poilus, du Port, de Rennes, du Chemin Salé, du Stade, chemin des Sources, rues de Syrienne, Taine, du Temple, de Thérèse et Etienne Valeur.

- **Bureau de vote n°2 (canton n°19, Vouziers): salle Bellevue, 51, rue Condé**, pour les électeurs du quartier Drouot, de la rue Verte, des Maisons Ardennaises, du quartier SAVARY et de la rue de Condé côté pair à partir du n°38 et côté impair à partir du n°37.

- **Bureau de vote n°3 (canton n°19, Vouziers): salle polyvalente de Chestres**, pour les électeurs de Chestres, moins le quartier des Arches.

- **Bureau de vote n°4 (canton n°19, Vouziers): salle de réunions de Condé**, pour les électeurs de CONDE et de l'avenue Charles de Gaulle côté pair, et côté impair à partir du n° 23.

- **Bureau n°5 (canton n°19, Vouziers) : salle des Tourelles**, pour les électeurs rues des Artisans, Avetant, route de Blaise côté impair, rues du Blanc Mont, des Bocquetiers, chemin des Boeufs, rue Bournizet côté impair, place Carnot côté pair du n° 38 à 44 et côté impair du n° 37 à 45, rue Chanzy côté pair, rue Chérigé, rue Jean-Baptiste Clément, rue Désiré Guelliot, rue Gambetta, cité Garcia, cour de Gouda, allée des Hameaux, du Blanc Mont, rue Henrionnet, rue de l'Industrie, rue Jean Jaurès, le Joli Bois, rue Malval, route de Sainte-Marie, rue des Marizys, rue Jean Moulin, rue de la Mutualité, rue de l'Oseraie, ruelle de la Place, cour Jean Rogissart, rue de Sainte-Marie, cour Salvador Allendé, cour Eva Thomé, la Chambre aux Loups.

- **Bureau de vote n°6 (canton n°19, Vouziers): école de Blaise** pour les électeurs de Blaise.

- **Bureau de vote n°7 : (canton n°1, Attigny) mairie-annexe de Vrizy** pour les électeurs de Vrizy

- **Bureau de vote n°8 (canton n°19, Vouziers) : mairie-annexe de Terron-sur-Aisne** pour les électeurs de Terron-sur-Aisne

**VRIGNE-AUX-BOIS** – 3 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : salle des fêtes, avenue Marceau, , pour les électeurs de la rive droite de la Vrigne,

- **Bureau de vote n°2** : salle Bérégovoy, 13 avenue Jean Jaurès, pour les électeurs de la rive gauche de la Vrigne.

- **Bureau de vote n°3** : mairie-annexe de Bosseval-et-Briancourt pour les électeurs de la commune déléguée de Bosseval-et-Briancourt

**WARCQ** - 2 bureaux

- **Bureau de vote n°1** : mairie, place de la mairie, Warcq-centre, pour les électeurs du centre de WARCQ et des écarts des Granges-Pavant, Praelle, Granges-Bertholet, la Croix-Rouge et la Grange-aux-Bois

- **Bureau de vote n°2** : mairie-annexe Belle-Vue du Nord, 34 bd Lucien Pierquin, pour les électeurs de la Belle-Vue et de la Mal-Campée.

**Article 4** : - Dans les communes mentionnées à l'article 3, les militaires et les Français et Françaises établis hors de France qui se prévaudraient des dispositions des articles L. 12 et L. 13 du Code électoral ainsi que les personnes circulant en France, sans domicile ni résidence fixe, bénéficiaires de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 et du décret n° 70-708 du 31 juillet 1970, seront inscrits au premier bureau de vote de la commune concernée, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache personnelle avec la circonscription d'un bureau particulier.

Toutefois, en ce qui concerne la commune de Noyers-Pont-Maugis, ces inscriptions se feront au deuxième bureau.

Pour ce qui concerne la ville de Charleville-Mézières, l'inscription des Français établis hors de France se fera au 1er Bureau (canton n°6-Charleville-Mézières 3), au 2ème Bureau (canton n°6-Charleville-Mézières-3), au 18ème Bureau (canton n°7-Charleville-Mézières-4) et au 27ème Bureau (canton n°4-Charleville-Mézières-1).

**Article 5** : Dans les communes mentionnées à l'articles 3, le bureau centralisateur des résultats au sein de chacune de ces communes est fixé dans le 1<sup>er</sup> bureau.

Dans les communes situées sur plusieurs circonscriptions électorales, les bureaux centralisateurs relatifs à l'élection correspondante sont fixés comme suit :

**Élections départementales** : les bureaux chargés de la centralisation des résultats des bureaux de vote de la ville de Charleville-Mézières situés sur les périmètres respectifs des cantons n° 4 (Charleville-Mézières-1), n° 5 (Charleville-Mézières-2), n° 6 (Charleville-Mézières-3) et n°7 (Charleville-Mézières n°4) , sont regroupés dans le 1<sup>er</sup> bureau – salle de Nevers, aménagé par canton à cet effet.

En cas d'élections départementales partielles, le bureau de vote centralisateur affecté à chaque partie des cantons située sur le territoire de la ville Charleville-Mézières est fixé comme suit :

- canton n° 4 (Charleville-Mézières 1) : 27<sup>ème</sup> bureau - Hôtel de Ville
- canton n° 5 (Charleville-Mézières-2) : 1<sup>er</sup> bureau - salle de Nevers
- canton n° 6 (Charleville-Mézières-3) : 2<sup>ème</sup> bureau - Salle Dubois Crancé
- canton n° 7 (Charleville-Mézières-4): : 18<sup>ème</sup> bureau - ancienne Mairie de Mohon

Le bureau de vote centralisateur affecté à chaque partie des cantons située sur le territoire de la ville de Sedan est fixé comme suit :

- canton n°14 (Sedan-1) : 1er bureau – COSEC Jean Jaurès A
- canton n° 15 (Sedan-2) : 5ème bureau – Salle Marcillet

- canton n° 16 (Sedan-3) : 11ème bureau – Centre Le Lac.

**Elections législatives** : les bureaux chargés de la centralisation des résultats des bureaux de vote de la ville de Charleville-Mézières situés sur les périmètres respectifs de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> circonscription législatives sont regroupés dans le 1er bureau – salle de Nevers, aménagé par circonscription à cet effet.

En cas d'élections législatives partielles, le bureau de vote centralisateur affecté à chaque partie des circonscriptions législatives située sur le territoire de la ville Charleville-Mézières est fixé comme suit :

- 1<sup>ère</sup> circonscription Mézières-Rethel : 15<sup>ème</sup> bureau - École maternelle de la Citadelle

- 2<sup>ème</sup> circonscription Charleville-Rocroi : 1<sup>er</sup> bureau - salle de Nevers.

**Article 6** : - Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Rethel, Sedan, Vouziers, le président du Tribunal de Grande Instance de Charleville-Mézières et les maires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié immédiatement dans toutes les communes du département.

Fait à Charleville-Mézières, le 21 août 2019

P/Le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général



Christophe HERLIARD